



Réservez sereinement,
plus d'imprévus
pour vos séjours !

 **ASSURANCE SÉJOUR**
La garantie d'être remboursé en cas d'imprévu !

ASSURLODGE
Contrat 102 92 73

REF : 20- ASL- pack LP2M

gritchen
SMART INSURANCE SOLUTIONS

ASSURLODGE**Contrat 102 92 73****REF : 20- ASL- pack LP2M**

Contrat d'assurance collectif à adhésions individuelles facultatives souscrit par l'intermédiaire de

Gritchen Affinity, courtier gestionnaire – Société par actions simplifiée au capital social de 10.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourges sous le n° 529 150 542, dont le siège social est situé 27 rue Charles Durand - 18000 Bourges - N° TVA : FR78529150542 - Société de Courtage d'Assurances sans obligation d'exclusivité (liste des compagnies d'assurances partenaires disponible sur simple demande) soumise au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et immatriculée à l'ORIAS dans la catégorie Courtier d'assurance sous le n° 11061317 (www.orias.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - Filiale de la société GROUPE GRITCHEN ASSURANCES HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 2.312.218,80 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°799 320 726, dont le siège social est situé 21 avenue de Messine 75008 Paris.

Auprès d'**Aréas Dommages**, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 775 670 466, dont le siège social est situé 47-49 rue de Miromesnil 75380 Paris (ci-après désignée « la Compagnie »)

LOCATIONS SAISONNIERES DE COURTES DUREES - TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE

NATURE DES GARANTIES	PLAFONDS DE GARANTIES ET FRANCHISES
ANNULATION Maladie grave, accident corporel grave ou décès	Indemnisation maximum de 20 000 € / dossier Sans franchise
Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux Complications dues à l'état de grossesse Contre-indication et suite de vaccination Licenciement économique ou rupture conventionnelle Convocation devant un tribunal, uniquement dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Convocation en vue d'adoption d'un enfant - Convocation à un examen de rattrapage - Convocation pour une greffe d'organe Vol dans les locaux professionnels ou privés Dommages grave au véhicule du locataire Empêchement du locataire de se rendre au lieu de séjour par route, chemin de fer, avion, voie maritime. Mutation professionnelle Refus de visa par les autorités du pays	Franchise de 3% du montant du sinistre Avec une franchise minimum de 30 € / dossier
Obtention d'un emploi Divorce ou rupture d'un PACS Vol de la carte d'identité, permis de conduire ou du passeport du locataire Suppression ou modification des dates de vos congés payés ou de ceux de votre conjoint de fait ou de droit imposée par votre employeur	Franchise de 20% du montant du sinistre minimum de 70€ / dossier
ANNULATION POUR MANQUE OU EXCES DE NEIGE Fermeture partielle (70% minimum) ou totale du domaine skiable <i>(stations situées ou localisées plus de 1 200 mètres)</i>	Indemnisation maximum de 20 000 € / dossier Franchise 5% - un minimum de 50 € / dossier
INTERRUPTION DE SEJOUR Dont interruption d'activité	Indemnisation maximum de 20 000 € / dossier Maxi 500 € / dossier Franchise d'une journée
ARRIVE TARDIVE Arrivée tardive de plus de 24 h	Franchise 1 jour Maxi 3 jours remboursables
RESPONSABILITE CIVILE VILLEGIATURE du Locataire Responsabilité civile locative suite incendie, explosion, dégât d'eau <ul style="list-style-type: none"> - Plafond de garantie par Sinistre et par durée de Contrat de location du Bien loué - Dont recours des voisins et des Tiers 	1 500 000 € 450 000 €